

Temps de lecture sans liens Internet : 11 minutes

# ESPR : Règlement sur l'écoconception des produits durables & DPP : Digital Product Passport.

*Charlotte De Vooght, Filou & Friends : « Il vaut mieux être préparé dès maintenant et disposer de toutes les informations nécessaires plutôt que de devoir tout mettre en œuvre à la hâte par la suite. Nous pouvons tester tranquillement, sans la pression d'une échéance. »*

Cher lecteur, **envoyez vos questions** concernant cette newsletter (dans les 10 jours suivant sa réception) à [kathleen@bosta.org](mailto:kathleen@bosta.org).

Cher membre de Bosta, cher entrepreneur,

*Nous n'avons pas trouvé d'exemple direct dans notre secteur à utiliser dans cette newsletter. Nous devons donc utiliser un exemple tiré de l'industrie textile. Celle-ci est déjà très avancée en matière de DPP.*

Dans nos précédentes newsletters, nous avons déjà évoqué le Green Deal européen, le cadre dans lequel l'Europe s'efforce d'atteindre la neutralité climatique. L'un des piliers est la transition vers une économie circulaire : une alternative durable au modèle actuel « prendre, fabriquer, jeter ». Dans une économie circulaire, les produits et les matériaux sont utilisés plus longtemps, réutilisés et réparés. Cela permet de conserver plus longtemps la valeur des matériaux, de réduire les déchets et de diminuer la demande en nouvelles matières premières.

Afin d'accélérer la transition vers une économie circulaire, l'Union européenne introduit le **règlement sur l'écoconception des produits durables** (ESPR - Ecodesign for Sustainable Products Regulation)<sup>1</sup>. Ce règlement impose deux types d'obligations aux entreprises :

- 1) **Exigences en matière d'écoconception** : une série d'exigences de durabilité environnementale auxquelles les produits doivent satisfaire afin de les rendre plus efficaces sur le plan énergétique et des ressources, réutilisables, réparables et recyclables. Il s'agit par exemple d'un mode d'économie d'énergie automatique sur les appareils, d'un pourcentage minimum de matériaux recyclés dans le produit ou de la disponibilité de pièces de rechange pour réparer le produit.
- 2) **Exigences en matière d'information** : les produits doivent être accompagnés d'informations sur leur durabilité. Ces informations doivent être mises à disposition sur le produit via un **passport numérique du produit** (DPP).



<sup>1</sup> [Règlement - UE - 2024/1781 - FR - EUR-Lex](#)

## La balle est dans le camp de la Commission européenne

Nous ne savons pas encore quelles seront exactement les obligations en matière d'écoconception ou d'information. La Commission européenne continuera à élaborer ces règles au cours des prochaines années, par catégorie de produits. Elle a jusqu'au 18 juillet 2029 pour le faire (avec une prolongation possible de ). D'ici 2028 au plus tard, la Commission rédigera un rapport d'étape sur ce qu'elle a déjà réalisé et ce qui reste à faire.

Pour nos décideurs politiques européens, cette période sert donc à élaborer une vision claire par secteur ou catégorie de produits, pour laquelle ils consultent toutes sortes de parties prenantes, et à travailler sur les futures règles. Dès que la Commission européenne publiera les règles par voie de décision, celles-ci s'appliqueront à tous les États membres de l'UE. Les États membres ne pourront plus imposer leurs propres règles divergentes. Cela garantira des conditions de concurrence équitables.

## Écoconception : étape par étape

La Commission décide actuellement, étape par étape, quels secteurs et groupes de produits seront traités en premier. Là encore, nous ne connaissons pas encore d'objectifs concrets, mais nous savons que le règlement sur l'écoconception demande à la Commission de donner la priorité au fer, à l'acier, à l'aluminium, aux textiles (en particulier les vêtements et les chaussures), le mobilier (y compris les matelas), les pneumatiques, les produits de nettoyage, les peintures, les lubrifiants, les produits chimiques, les produits TIC et autres produits électroniques et liés à l'énergie.

La Commission a établi un plan de travail assorti **d'un calendrier** pour l'élaboration des exigences en matière d'écoconception applicables aux produits prioritaires.<sup>2</sup> Selon ce plan de travail, les groupes de produits suivants seront les premiers concernés par ces obligations :

### Produits finis :

- Textiles : 2027
- Pneus : 2027
- Meubles : 2028
- Matelas : 2029

### Produits intermédiaires :

- Fer et acier : 2026
- Aluminium : 2027

Un certain nombre de produits liés à l'énergie ont également fait l'objet d'une échéance : les lave-vaisselle et les lave-linge seront réglementés en 2026, les tablettes et les téléphones portables en 2030. Les autres groupes de produits suivront progressivement.

Le plan de travail prévoit que pour chaque produit soumis à des exigences d'écoconception, un passeport produit numérique sera développé. Nous pouvons donc nous attendre à ce que l'obligation de porter un DPP pour un groupe de produits corresponde aux exigences d'écoconception.

<sup>2</sup> Communication de la Commission : [Plan de travail pour l'écoconception de produits durables et l'étiquetage énergétique 2025-2030](#)

# Passeport numérique des produits

Le **passeport numérique du produit (DPP)**<sup>3</sup> est un passeport qui regroupe des informations sur un produit, sous forme numérique, dans le but d'accroître la durabilité et la circularité. Il contient par exemple des informations sur l'origine et la composition du produit, sa consommation d'énergie, sa réparation et son recyclage. Les informations doivent être accessibles via un code ou un support numérique apposé sur le produit ou l'emballage (par exemple, un code QR ou une étiquette RFID). Le passeport est comparable à un passeport pour les personnes, mais pour un produit physique. Il accompagne le produit et peut être consulté ou modifié par les parties prenantes de la chaîne de valeur.



Un cahier, par exemple, se compose de plusieurs éléments : du papier, une couverture en plastique, parfois une spirale métallique et de la colle pour maintenir le tout. Tous ces éléments sont à leur tour constitués de matières premières telles que des fibres de bois, des produits chimiques et des métaux. Pour une entreprise de recyclage, il est important de savoir exactement quels sont les matériaux qui le composent, d'où ils proviennent et dans quelle mesure ils sont réutilisables. Grâce à un passeport produit numérique, les matériaux peuvent être séparés et réutilisés à la fin du cycle de vie d'un carnet.

## Qu'est-ce que cela signifie pour votre entreprise ?

Le **DPP s'applique à presque tous les produits physiques** commercialisés dans l'Union européenne, quel que soit le lieu d'implantation du siège social de l'entreprise ou la taille de celle-ci.<sup>4</sup> Il ne s'agit pas seulement des produits finis, mais aussi de leurs composants principaux (tels que la batterie d'un appareil) et des produits intermédiaires (tels que les fibres textiles qui doivent encore être transformées).

Pour les PME, cela signifie que dès qu'elles commercialisent un produit (en Europe) ou le mettent en service (en Europe)<sup>5</sup>, elles doivent y associer un DPP correct. Il faudra encore patienter pour obtenir des instructions supplémentaires. Toutefois, le règlement stipule déjà que les entreprises **doivent disposer d'un délai suffisant pour se conformer aux exigences. Il prévoit également un soutien aux PME/PMI, en particulier aux micro-entreprises** : des informations, des formations et un soutien (financier) doivent être fournis (aucun détail n'est encore connu au moment de la publication).

## Le règlement définit un cadre pour les différentes responsabilités des principaux acteurs :

- **Le fabricant** procède à l'évaluation de la conformité, c'est-à-dire qu'il doit vérifier si le produit répond aux exigences en matière d'écoconception. Le fabricant doit également mettre à disposition un DPP, dans lequel il indique ses coordonnées. Le fabricant peut toutefois désigner un représentant autorisé à cette fin.
- **L'importateur** doit vérifier que le fabricant a effectué la procédure d'évaluation de la conformité, s'assurer que le DPP est disponible avec les informations requises et ajouter ses propres coordonnées.



<sup>3</sup> <https://www.gs1belu.org/nl/digital-product-passport> <https://www.wood.be/assets/uploads/downloads/Furnipass-Webinar-DUTCH.pdf>

<sup>4</sup> À l'exception des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des médicaments, des médicaments vétérinaires, des plantes vivantes, des animaux et des micro-organismes, des produits d'origine humaine, des produits végétaux et animaux directement liés à leur reproduction future, des véhicules agricoles et forestiers, des voitures particulières et du transport de marchandises.

<sup>5</sup> signifie la première utilisation effective d'un produit pour l'usage auquel il est destiné au sein de l'UE.

- **Le distributeur** a un devoir de diligence. Il doit vérifier si le produit est muni d'un DPP et si celui-ci contient au moins les coordonnées du fabricant ou de l'importateur.
- Attention : lorsqu'un importateur ou un distributeur commercialise le produit sous son nom ou sa marque, ou lorsqu'il modifie un produit déjà commercialisé, il est considéré comme un fabricant et doit procéder lui-même à une évaluation de la conformité.
- **Le commerçant** veille à ce que le DPP soit visible et accessible aux clients, y compris dans le cas de ventes en ligne.
- **Le prestataire de services logistiques** veille à ce que le mode de stockage, d'emballage, d'adressage ou d'expédition ne compromette pas le respect des exigences en matière d'écoconception et de DPP.

**Les règles à venir pour chaque groupe de produits** préciseront davantage **quels acteurs** doivent créer ou mettre à jour la DPP et **quelles données** peuvent y être incluses.

### Pourquoi est-ce si important ?

Ce nouveau passeport permettra notamment :

- **Améliorer la transparence** : les consommateurs et les entreprises pourront faire des choix plus éclairés lors de l'achat de produits.
- Les différentes parties prenantes (consommateurs, réparateurs, centres de tri) pourront s'appuyer sur des données pour **réparer, récupérer ou recycler** correctement le produit. *« Nous savions depuis longtemps qu'il existait un DPP pour l'industrie textile. Cela faisait déjà un certain temps que l'on en parlait, mais ce n'est que depuis que nous avons mis en place notre propre système de reprise que nous avons compris les avantages potentiels d'un DPP... Notre mission est de devenir une marque de vêtements circulaire. La transparence est un élément clé de cette démarche. »* (Charlotte De Vooght, Filou & Friends)
- En regroupant les données par produit, le DPP favorise également le **respect d'autres réglementations** telles que la CSRD, l'EUDR et les Green Claims, qui exigent toutes des données fiables en matière de durabilité.

### Les travaux ont commencé

Pour le **passport numérique des produits**, nous attendons également des règles concrètes qui détermineront, entre autres, quelles informations doivent être incluses dans le DPP et à qui elles doivent être accessibles, quelles normes techniques s'appliquent (par exemple, si le passeport est accessible via un code QR, RFID ou filigrane), où se trouve le support numérique (sur le produit, l'emballage ou sur papier) et combien de temps le DPP doit rester disponible. Bien que de nombreuses règles soient encore en cours d'élaboration, nous constatons déjà que la Commission a entamé les premiers préparatifs pour la mise en place **d'une plateforme** sur laquelle les passeports pourront être stockés et consultés. Cela est nécessaire, car d'ici le 19 juillet 2026 au plus tard, il devra exister un registre numérique dans lequel les codes d'identification uniques des produits seront conservés en toute sécurité.<sup>6</sup> Le premier groupe de produits dont les codes y figureront est celui des piles. Une législation distincte a été spécialement élaborée pour ce groupe de produits : **à compter du 18 février 2027, toutes les piles seront marquées d'un code QR.**<sup>7</sup>

### Vers un cadre pour les prestataires de services DPP

Des prestataires de services DPP seront chargés de stocker et de gérer les passeports. Mais qui sera autorisé à le faire, et à quelles conditions ? La Commission élabore actuellement un cadre à cet effet.

<sup>6</sup> Art. 13 (1) [Règlement \(UE\) 2024/1781](#) du Parlement européen et du Conseil du 13 juin 2024 établissant un cadre pour la fixation d'exigences en matière d'écoconception applicables aux produits durables.

<sup>7</sup> Art. 13 (6) [Règlement \(UE\) 2023/1542](#) du Parlement européen et du Conseil du 12 juillet 2023 relatif aux piles et accumulateurs et aux piles et accumulateurs usagés.

En août 2025, la Commission a lancé un *appel à témoignages* afin de recueillir les commentaires de 178 parties prenantes, allant des entreprises de recyclage aux acteurs technologiques et aux organisations de consommateurs. Les questions relatives à la sécurité de l'information, à la certification, aux normes techniques et à la prévention des charges excessives pour les PME/PMI étaient au centre des préoccupations. Les réponses constituent la base d'une analyse d'impact et de l'élaboration ultérieure des règles. L'objectif final : un **système sûr, fiable et équitable**.

### Comment se préparer à la nouvelle réglementation ?

Le textile étant l'un des premiers secteurs à devoir se conformer au DPP, nous avons également demandé conseil à Charlotte de Vooght, Project Innovation Manager chez Filou & Friends. Leur approche peut également aider les PME du secteur des articles de papeterie et de bureau à se préparer. *« Nous sommes prêts : nous avons mis en place un système permettant d'ajouter des DPP à nos vêtements et d'y intégrer des données. C'est notre principal avantage. Nous n'avons pas attendu, mais avons effectué des tests préalables, ce qui nous a permis d'identifier les obstacles et les difficultés et de les surmonter. »* (Charlotte De Vooght).

Même si tous les détails ne sont pas encore connus, vous pouvez déjà prendre certaines mesures pour vous préparer.

#### 1. Informez-vous et trouvez l'inspiration.

Suivez les catégories de produits qui seront soumises à la nouvelle réglementation. [Sur ce site web](#), la commission rassemble les informations relatives à l'ESPR.

*« C'est inévitable, ne paniquez pas, mais commencez déjà à vous renseigner et à écouter ce qui se dit au sujet du DPP. Observez comment d'autres entreprises s'y prennent et inspirez-vous-en. Renseignez-vous également auprès de vos fournisseurs ou fabricants : parfois, ils travaillent déjà avec d'autres clients qui ont de l'expérience avec le DPP. »* (Charlotte De Vooght).

#### 2. Participez à une consultation publique

Comme la Commission européenne doit encore définir les exigences, votre entreprise ou votre organisation sectorielle peut éventuellement donner son avis sur les nouvelles propositions. La Commission organise à cet effet des consultations publiques. Vous trouverez les consultations précédentes et en cours sur la plateforme «your say». Consultez-la de temps en temps et recherchez par exemple les termes « conception écologique » ou « passeport produit ».

Le délai pour soumettre vos commentaires est généralement de 12 semaines.

#### 3. Collaborez avec des partenaires (technologiques).

Il n'est pas évident de se tenir informé soi-même de la réglementation. De plus, le développement d'un système DPP complet demande beaucoup de temps et ne fait pas partie des tâches principales d'une PME. *« C'est pourquoi je pense qu'il est intéressant de trouver un partenaire qui puisse vous aider dans ce domaine. De préférence un partenaire technologique qui offre à la fois une bonne plateforme et les informations nécessaires. Nous avons nous-mêmes rejoint le [projet Infinitex](#) - de Thomas More et Flanders DC, auquel participaient différents acteurs technologiques. Nous avons immédiatement commencé à travailler avec [Quifactum](#), qui nous a accompagnés lors du démarrage et a mis à notre disposition sa propre plateforme DPP. De plus, ils nous tiennent constamment informés des nouvelles évolutions. »* (Charlotte De Vooght).

#### 4. Commencez par cartographier votre chaîne

En effet, une grande partie des données requises par un DPP est dispersée dans la chaîne. *« Cela peut se faire très facilement en dressant une liste de tous vos fournisseurs et/ou producteurs et du pays dans lequel ils produisent. Plus cette liste est complète, mieux c'est, bien sûr. »* (Charlotte De Vooght).

## 5. Effectuez une analyse des lacunes en matière de données

Comparez les données dont vous disposez déjà avec celles qui seront probablement nécessaires. Identifiez les informations manquantes et leur emplacement actuel (par exemple, en interne, chez le fournisseur, etc.).

« Nous contrôlons en grande partie notre chaîne d'approvisionnement, nous travaillons depuis des années avec les mêmes fabricants et fournisseurs, qui sont également très limités. Cela nous permet de collecter relativement facilement de nombreuses informations. » (Charlotte De Vooght).

## 6. Réfléchissez à la possibilité de communiquer avec vos clients d'une nouvelle manière

Le passeport produit est un nouveau moyen de communiquer avec les clients et de les impliquer dans votre histoire. Pour Filou & Friends, cela représente encore un défi : « *Le plus difficile actuellement est surtout d'impliquer le client dans cette histoire. Nous constatons que très peu de clients scannent nos DPP. La plupart des clients ne s'y intéressent manifestement pas encore.* »

Mais Charlotte De Vooght y voit un potentiel : « De plus en plus de clients vont commencer à comprendre l'importance de cette démarche et à rechercher ces informations. Que vous soyez propriétaire de votre propre marque ou distributeur de plusieurs marques, utilisez ces informations et montrez où vous en êtes et les mesures que vous comptez prendre. »

### Plus d'informations et de sources pour des informations futures :

Vous pouvez choisir votre langue sur ces sites web:

<https://circabc.europa.eu/ui/group/418195ae-4919-45fa-a959-3b695c9aab28/library/25c48e7c-9ce3-41cb-96ac-d2942a8a29d6/details?download=true>

[https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14382-Digital-product-passport-rules-for-service-providers\\_en](https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14382-Digital-product-passport-rules-for-service-providers_en)

### Crédits

Cette newsletter a été réalisée par [Helena Hameeuw](#) du [centre d'expertise BRON](#) (Business en Recht Onderzoek) et [Jasmien Baeyens](#), juriste et professeure à l'AP Hogeschool.

 AP HOGESCHOOL  
ANTWERPEN



## Disclaimer

Les données et chiffres figurant dans cette newsletter sont aussi exacts que possible au moment de leur publication. Il est toujours possible que ces données soient modifiées, par exemple lorsqu'elles sont transposées dans la législation belge.

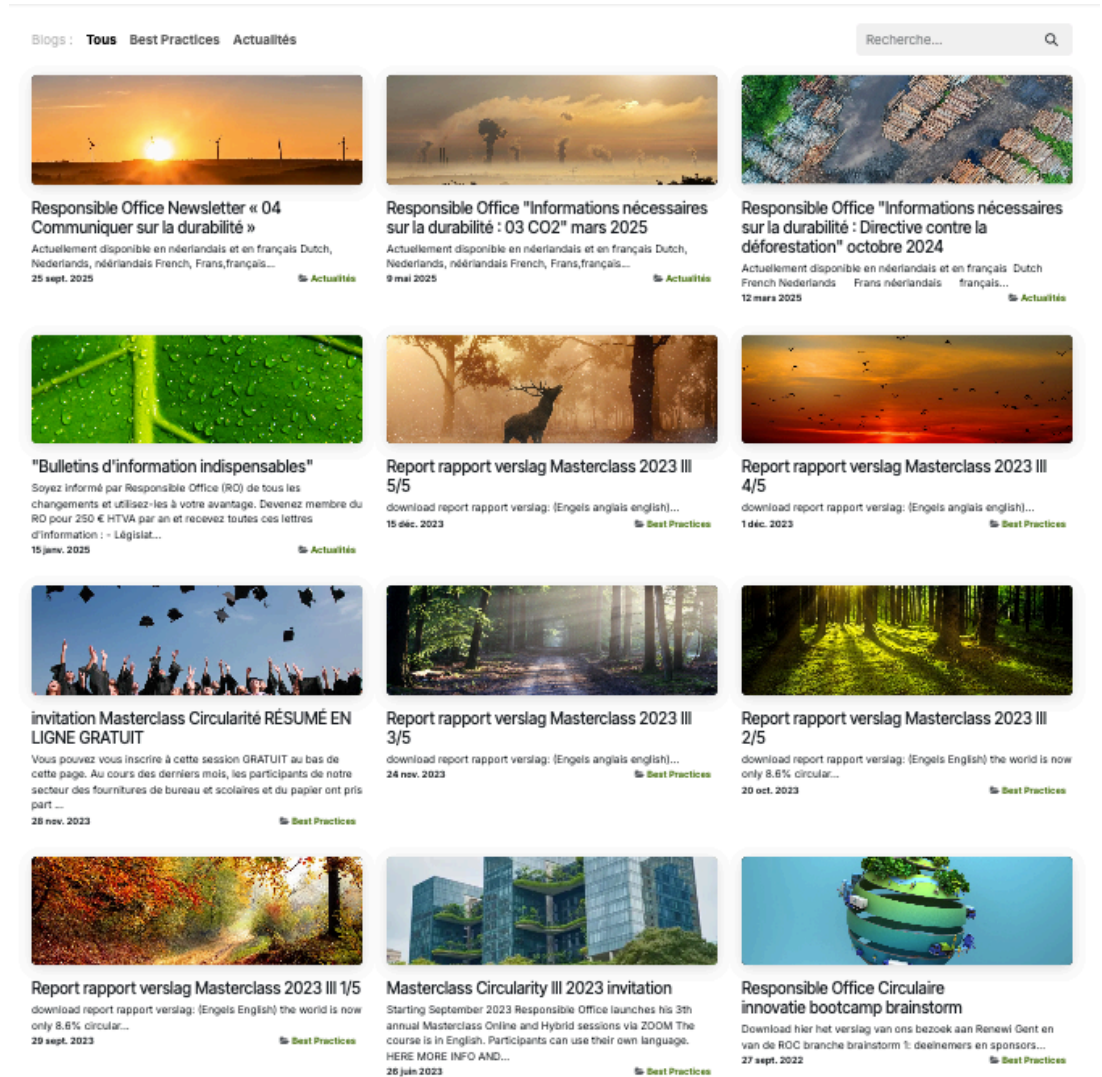
## Copyright

Copyright Bosta VZW. Aucune partie de ce texte ne peut être utilisée, transmise ou diffusée de quelque manière que ce soit, en tout ou en partie, sans l'autorisation écrite préalable de Bosta VZW.













## Nous continuons à informer et à inspirer nos membres Bosta.

Avec Responsible Office, Bosta ASBL informe ses membres des nouvelles réglementations, des législations à venir et des meilleures pratiques. Si vous avez des questions, souhaitez obtenir plus d'informations ou vous inscrire en tant que nouveau membre de Bosta : [kathleen@bosta.org](mailto:kathleen@bosta.org)

Lisez d'autres bulletins d'information pertinents sur notre [site web](https://www.responsible-office.be)



The screenshot shows a grid of 12 blog posts on the Responsible Office website. Each post includes a thumbnail image, a title, a short description, and a date. The posts cover various topics such as newsletters, CO2 emissions, deforestation, information bulletins, graduation invitations, circularity reports, and masterclasses.

Thumbnail	Title	Description	Date	Category
	Responsible Office Newsletter « 04 Communiquer sur la durabilité »	Actuellement disponible en néerlandais et en français Dutch, Nederlands, néerlandais French, Frans, français...	25 sept. 2025	Actualités
	Responsible Office "Informations nécessaires sur la durabilité : 03 CO2" mars 2025	Actuellement disponible en néerlandais et en français Dutch, Nederlands, néerlandais French, Frans, français...	9 mai 2025	Actualités
	Responsible Office "Informations nécessaires sur la durabilité : Directive contre la déforestation" octobre 2024	Actuellement disponible en néerlandais et en français Dutch French Nederlands Frans néerlandais français...	12 mars 2025	Actualités
	"Bulletins d'information indispensables"	Soyez informé par Responsible Office (RO) de tous les changements et utilisez-les à votre avantage. Devenez membre du RO pour 250 € HTVA par an et recevez toutes ces lettres d'information : - Législat...	15 janv. 2025	Actualités
	Report rapport verslag Masterclass 2023 III 5/5	download report rapport verslag: (Engels anglais english)...	15 déc. 2023	Best Practices
	Report rapport verslag Masterclass 2023 III 4/5	download report rapport verslag: (Engels anglais english)...	1 déc. 2023	Best Practices
	invitation Masterclass Circularité RÉSUMÉ EN LIGNE GRATUIT	Vous pouvez vous inscrire à cette session GRATUIT au bas de cette page. Au cours des derniers mois, les participants de notre secteur des fournitures de bureau et scolaires et du papier ont pris part...	28 nov. 2023	Best Practices
	Report rapport verslag Masterclass 2023 III 3/5	download report rapport verslag: (Engels anglais english)...	24 nov. 2023	Best Practices
	Report rapport verslag Masterclass 2023 III 2/5	download report rapport verslag: (Engels English) the world is now only 8.6% circular...	20 oct. 2023	Best Practices
	Report rapport verslag Masterclass 2023 III 1/5	download report rapport verslag: (Engels English) the world is now only 8.6% circular...	29 sept. 2023	Best Practices
	Masterclass Circularity III 2023 invitation	Starting September 2023 Responsible Office launches his 3th annual Masterclass Online and Hybrid sessions via ZOOM The course is in English. Participants can use their own language. HERE MORE INFO AND...	26 juin 2023	Best Practices
	Responsible Office Circulaire innovatie bootcamp brainstorm	Download hier het verslag van ons bezoek aan Renewi Gent en van de ROC branche brainstorm !: deelnemers en sponsors...	27 sept. 2022	Best Practices

## Les prochaines newsletters

Février 2026 : Plastiques à usage unique : comment s'en passer ?

Juin 2026 : les considérations environnementales dans le développement de produits deviennent obligatoires

Septembre 2026 : la directive sur le reporting extra-financier (CSRD) touche également nos PME